



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

Édition SPECIALE N° 16

Mois de : FEVRIER 2017

DATE DE PARUTION : 08 FEVRIER 2017

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

SOMMAIRE Édition SPECIALE du 08 FEVRIER 2017

<p>DIRECTION DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L' EMPLOI</p>		
<p>Arrêté n° 2017 – 119/DIECCTE Relatif à la création et la désignation des membres de la commission départementale d'attribution et de suivi de la garantie jeunes</p>	<p>08/02/2017</p>	<p>2</p>



PREFET DE MAYOTTE

*La direction des Entreprises de
la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et de
l'Emploi (DIECCTE)*

ARRETE N° 2017 - 119 - DIECCTE

**Relatif à la création et à la désignation des membres de la commission départementale
d'attribution et de suivi de la garantie jeunes**

**LE PREFET DE MAYOTTE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** l'ordonnance n° 91-246 du 25 février 1991, relative au code du travail applicable à Mayotte ;
- VU** la loi organique n° 2010 -1486 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** la loi 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU** la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, notamment son article 49 ;
- VU** le code du travail applicable à Mayotte, notamment ses articles L.324-1 à L.324-4 ;
- VU** le décret n°2016-1951 du 28 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la garantie jeunes à Mayotte ;
- VU** le décret du 6 mai 2016 du Président de la République Française portant nomination de Monsieur Frédéric VEAU en qualité de Préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 11 janvier 2017 du Président de la République Française portant nomination de Monsieur Dominique FOSSAT, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Mayotte et occupant la fonction de Secrétaire Général Adjoint de la préfecture de Mayotte ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est institué une Commission Départementale d'Attribution et de Suivi de la Garantie Jeunes.

ARTICLE 2 :

Les membres de la Commission Départementale d'Attribution et de Suivi de la Garantie Jeunes sont :

- * Le Secrétaire Général adjoint de la Préfecture ou son représentant,
- * Le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- * Le Directeur de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,
- * La Directrice de la Mission Locale ou son représentant,
- * Le Directeur Territorial de Pôle Emploi ou son représentant.

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général Adjoint de la préfecture de Mayotte et le Directeur de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Mayotte sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le **08 FEV. 2017**



Le Préfet,

F. VEAU
Frédéric VEAU

Copies : Recueil des actes administratifs